



## Unité d'aménagement 012-72

Le dernier calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement 012-72 a été produit pour la période 2018-2023.

**Il n'y a pas de nouveau calcul des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement. Les éléments suivants ont été analysés afin de les mettre à jour.**

Éléments analysés	Effets sur les possibilités forestières
Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette	Aucune baisse des possibilités à court terme
Modifications liées aux territoires d'intérêt	+ 26 900 m <sup>3</sup> /an
Nouvelle cartographie des pentes par LIDAR	+ 3 100 m <sup>3</sup> /an
Retrait de la superficie à vocation acérico-forestière	- 400 m <sup>3</sup> /an
Retrait du volume provenant des lisières boisées riveraines	- 11 600 m <sup>3</sup> /an

La prise en compte de la mortalité liée à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette amènerait une baisse d'environ 9 % des possibilités forestières. Une analyse de sensibilité a été réalisée pour évaluer l'effet du maintien à court terme des possibilités forestières comparativement à l'application immédiate d'une baisse. Il est constaté que le maintien des possibilités forestières actuelles pendant 10 ans a un faible impact supplémentaire à moyen terme.

L'effet de l'épidémie sera évalué de nouveau lors de la prochaine détermination des possibilités forestières prévue en 2026.

### Modification suite à la présentation des résultats préliminaires

Modification	Effet sur les possibilités forestières
Ajustement au volume provenant des lisières boisées riveraines	- 1 700 m <sup>3</sup> /an

### Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	649 230	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	43 540	7%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m <sup>3</sup> /ha)	0	0%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	140 070	22%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	465 620	72%



### Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements commerciaux (récolte)	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	4 140	4 140
Coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM)	0	0
Coupe avec réserve de semenciers (CRS)	200	200
<b>Total des coupes totales</b>	<b>4 340</b>	<b>4 340</b>
Éclaircie commerciale	1 370	1 370
Coupe progressive régulière	100	100
Coupe progressive irrégulière à régénération lente (CPIL)	0	0
Coupe progressive irrégulière à couvert permanent (CPIP)	260	260
Coupe de jardinage ou d'amélioration	150	150
<b>Total des coupes partielles</b>	<b>1 880</b>	<b>1 880</b>
<b>Total des activités de récolte</b>	<b>6 220</b>	<b>6 220</b>
% des coupes totales / récolte	70%	70%
% des coupes partielles / récolte	30%	30%

### Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements non commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Ligniculture (essences à croissance rapide)	0	0
Plantation intensive (2 000 plants/ha)	1 730	1 730
Plantation de base (1 600 plants/ha)	0	0
Regarni	460	460
% des plantations dans les coupes totales	40%	40%
<b>Total des travaux de reboisement</b>	<b>2 190</b>	<b>2 190</b>
Nettoisement	1 470	1 470
Éclaircie précommerciale	340	340
Dégagement de la régénération naturelle	210	210
Dégagement de plantation	2 040	2 040
Élagage	0	0
<b>Total des travaux d'éducation</b>	<b>4 060</b>	<b>4 060</b>
Scarifiage partiel	310	310
Scarifiage en plein	1 930	1 930
<b>Total de la préparation de terrain</b>	<b>2 240</b>	<b>2 240</b>
<b>Total des travaux sans récolte</b>	<b>8 490</b>	<b>8 490</b>

## Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 10 540 000 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **10 471 000 \$**, soit 99 % du budget disponible.

## Décision du Forestier en chef

Considérant ces informations, je détermine les possibilités forestières pour ce territoire.

### Possibilités forestières et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	733 400	24 900	0	1 300	42 200	108 200	37 300	43 100	300	990 700
<b>2023-2028</b>	<b>748 400</b>	<b>25 700</b>	<b>0</b>	<b>1 300</b>	<b>42 600</b>	<b>109 600</b>	<b>37 600</b>	<b>43 200</b>	<b>300</b>	<b>1 008 700</b>
Δ	2,0%	3,2%	-	0,0%	0,9%	1,3%	0,8%	0,2%	0,0%	1,8%

## Recommandation du Forestier en chef

### Certification forestière

Les modalités en regard de la certification forestière sont évaluées, mais les possibilités forestières ne sont pas réduites pour tenir compte de leur effet. Si un certificat ayant des modalités comparables à celles évaluées continue à s'appliquer dans cette unité d'aménagement, le Forestier en chef recommande au ministre de ne pas attribuer le volume ci-dessous tant qu'elles sont en vigueur.

#### Modalités reliées à la certification forestière

Les modalités de la certification forestière selon la norme *Forest Stewardship Council* sont identiques à celles considérées pour la période 2018-2023, leur impact en volume demeure le même pour 2023-2028.

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2028	748 400	25 700	0	1 300	42 600	109 600	37 600	43 200	300	1 008 700
<b>Certification</b>	-25 700	-900	0	0	-1 500	-3 800	-1 300	-1 500	0	-34 700

## Documentation complémentaire

Des informations complémentaires sur le calcul et la détermination des possibilités forestières sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

Concernant les possibilités forestières de cette unité d'aménagement, la documentation antérieure à la période 2018-2023 peut être consultée dans la section *Archives* sur le site Internet du Forestier en chef.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2021